

Contrat d'engagement à l'AMAP "l'Aube des légumes"

Contrat de produits laitier

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

Entre le producteur Earl du chemin rouge, 4 chemin des hantées, 10190 MESNIL SAINT LOUP

Et **Nom** _____ **Prénom** _____

Adresse _____

Tél fixe / tél portable : _____ e-mail _____

Dit (e) adhérent-e de l'AMAP l'Aube des Légumes.

Les signataires du présent contrat s'engagent à lire et à respecter les principes et engagements définis dans la **charte des AMAP** disponible sur le blog de l'AMAP.

Engagements de l'adhérent-e

- préfinancer la production,
- *participer aux réunions de bilan de fin de saison (1 par an).*
- adhérer à l'association et être à jour de sa cotisation (10€ pour la saison d'engagement)

Engagements du producteur partenaire

- livrer 1 fois par mois des produits Laitiers de qualité par un producteur bio
- être régulièrement présent aux distributions,
- être transparent sur ses méthodes de travail,

Engagements communs

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.), et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérent-e-s et l'agriculteur.

Contact : Nicolas LETE : 06 44 75 09 76 / Pascal Côte : 03 25 49 95 64

Contrat établi en trois exemplaires : l'original pour l'adhérent-e, une copie au producteur, une copie au collectif.

Fait à Troyes _____ le _____

Signatures : De l'adhérent-e

Du producteur

D'un membre du collectif de l'AMAP